

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 14 mars 2024**

Nombre de conseillers		
Effectifs	Présents	Pouvoir(s)
<b>29</b>	<b>21</b>	<b>7</b>

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Abstention : 5
Pour : 23
Contre : 0

Le 14 mars 2024, le Conseil Municipal de la Commune de Franqueville-Saint-Pierre légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno GUILBERT.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis le 1<sup>er</sup> mars 2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le panneau réservé à la Mairie le 1<sup>er</sup> mars 2024.

Le quorum étant atteint (15 membres) avec 21 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

		Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir			Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir
GUILBERT	BRUNO	X			LE BLEIZ-CHATELAIN	CORINNE	X		
BETOUS	MARYSE	X			DELAHAYE	CHRISTOPHE	X		
QUESNEL	VICTOR	X			EVE	THIERRY	X		
PACHECO	VICTORIA	X			COUSIN	SEVERINE		X	OLIVIER PETIT
LEJEUNE	JEAN-MICHEL	X			HAREL	NICOLAS	X		
FISSET	VALERIE		X	MARYSE BETOUS	DELVALLEE	SYLVAIN	X		
LARIDON	THIERRY	X			PARA	DOMINIQUE	X		
JOUTEL	MARIE-THERESE	X			COMTE	ELENA	X		
PEUDEVIN	JEAN-CHARLES	X			DUPERRON	ERIC	X		
RIOULT	BERTRAND	X			MALLET	PASCAL	X		
DEHAYS	FRANCIS	X			CARABY	MARTINE	X		
REBOUL	CATHERINE		X	MARIE THERESE JOUTEL	VALEUX-VAN-HOVE	NATHALIE		X	MARTINE CARABY
DELATTRE	MARIE-CHRISTINE		X	JEAN CHARLES PEUDEVIN	CHOLLOIS	HERVE		X	PASCAL MALLET
PETIT	OLIVIER	X			FOUCHER	XAVIER		X	ERIC DUPERRON
LOUVET	ISABELLE		X						

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen (53, avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.

**DCM 2024-13**  
**TRANSITION ECOLOGIQUE ET AMENAGEMENT DURABLE**  
**CREATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME « T**  
**DOUILLET »**

Envoyé en préfecture le 15/03/2024

Reçu en préfecture le 15/03/2024

Publié le

ID : 076-217604750-20240314-DCM202413-DE

Le Quorum constaté,  
**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
**Vu** l'avis favorable de la Commission Finances en date du 29 février 2024 ;

**Considérant** que la présente délibération a pour objet la création de l'Autorisation de Programme (AP) concernant les Travaux du Complexe DOUILLET (mise en sécurité, travaux d'isolation par l'extérieur) ;

**Considérant** que cette AP sera intégrée au budget 2024 et a été identifiée et confirmée dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement 2024 ;

**Considérant** que le financement relèvera de subventions, du FCTVA, de l'emprunt et de l'auto-financement.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Bruno GUILBERT, Maire ;  
Après en avoir délibéré ;

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver la création de l'Autorisation de Programme n°2024.01 « Travaux – complexe DOUILLET » et le phasage des Crédits de Paiement tel qu'indiqué ci-après.**

**AP n° 2024.01- Libellé AP TRAVAUX - COMPLEXE DOUILLET**

N°AP 2024.01	Libellé AP TRAVAUX - COMPLEXE DOUILLET	Montant global 400 000 €	Crédits de paiements			
			2024	2025	2026	2027
			380 000 €	20 000 €	- €	- €

N°AP 2024.01	Libellé de l'AP TRAVAUX - COMPLEXE DOUILLET	Montant des recettes	Recettes prévisionnelles			
			2024	2025	2026	2027
	FCTVA	- €		- €	- €	- €
	Subventions	140 000 €	40 000 €	100 000 €	- €	
	Emprunt	300 000 €	300 000 €		- €	
	Auto financement	- €	- €	- €	- €	
	<b>Total</b>	<b>440 000 €</b>	<b>340 000 €</b>	<b>100 000 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>



Pour copie conforme au registre  
Le 15 mars 2024

Le Maire,  
**Bruno GUILBERT**